

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise	
1.1	Identificateur de produit
	Nom commercial Isomate CLR/OFM
	Synonyme
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
	Utilisation Phéromone
	Utilisations déconseillées
1.3	Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité
	Fabricant CBC (Europe) S.r.l. Via Zanica 25 24050 Grassobbio (BG), Italie
	Téléphone +39 0362 365079
	E-mail Biogard_sdsondemand@pec.it
	Fournisseur Andermatt Biocontrol Suisse AG
	Adresse Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse
	Téléphone +41 (0)62 917 5005
	E-mail sales@biocontrol.ch
1.4	Numéro d'appel d'urgence
	Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2 Identification des dangers	
2.1	Classification de la substance ou de la préparation
	Selon règlement CLP (EC) No. 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 Aquatic Chronic 1
2.2	Éléments d'étiquetage
	H315: Provoque une irritation cutanée H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Tenir à l'écart des enfants. En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et savon. En cas de contact avec les yeux: Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Enlever les lentilles si possibles. Continuer à rincer. Bien laver les mains après l'utilisation. Ne pas manger, ni boire ou fumer en manipulant le produit. Symboles et indications de danger:



Mention d'avertissement: Attention

2.3 Autres dangers

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est une préparation

3.2 Préparations

Préparation composée de substances figurent ci-après avec autres mélanges inoffensifs

Nom	CAS-Nr EU-Nr	Classification (Reg. EC 1272 / 2008)	Concentration (%)
(E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol	33956-49-9 260-506-4	Skin Irritation 2, H315 Aquatic Acute 1, H400	32 - 40
(Z)-11-Tetradecenyl acetate	20711-10-8 243-982-8	Aquatic Chronic 2, H411	32 - 40
(Z)-9-Tetradecenyl acetate	16725-53-4 240-780-1		5 - 10
Dodecan-1-ol	112-53-8 203-982-0	Skin Irritation 2, H315 Aquatic Acute 1, H400	4 - 6
(Z)-8-dodecen-1-yl acetate	28079-04-1 248-823-6	Aquatic Chronic 1: H410	10 - 15
(E)-8-dodecen-1-yl acetate	38396-29-0 253-904-4	Aquatic Chronic 1, H410	0.5 - 1
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0 204-881-4	Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410	2
Tetradecan-1-ol	112-72-1 204-000-3	Skin Irrit. 2: H315 Aquatic Acute 1: H400	1 - 2
(Z)-8-Dodecen-1-ol	40642-40-8 255-019-9	Skin Irrit. 2: H315 Aquatic Acute 1: H400	0.1 - 0.5

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après inhalation	Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau	Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec les yeux	Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux, pendant au moins 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Consulter un oculiste.
Après ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. Boire assez de l'eau. Consulter un médecin toute de suite.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas des informations supplémentaire

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisé

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Formation de Monoxyde de carbone et CO₂

5.3 Conseils aux pompiers

Protection respiratoire indépendante.
Collecter eaux d'extinction séparément et ne laisser pas entrer les égouts.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux ou la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pomper le matériel ou recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer comme un déchet chimique conformément aux réglementations nationales et locales. Ventilé la zone concernée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucun

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas boire, manger ni fumer en travaillant. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une ventilation suffisante. Tenir à l'écart de source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger de la chaleur et du soleil.
Ne pas stocker ensemble avec des matières oxydatives et des acides.
Stocker sous conditions sec et frais dans des emballages bien fermé.
Respecter les réglementation locaux et nationale pour le stockage de substance dangereux pour l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Phéromone. Produit phytosanitaire.

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit contient des produits chimiques. Cette fiche de données de sécurité est seulement valable au cas d'emballage endommagé et le produit s'écoule. Le produit soi-même ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage Lunettes de protection

Protection de la peau Gant de protection

Protection respiratoire Pas nécessaire

Risques thermiques Pas nécessaire

Autres

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Für (E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol, (Z)-11-Tetradecenyl acetate, (Z)-9-Tetradecenyl acetate, Dodecan-1-ol, Tetradecan-1-ol.

Forme	Liquide
Couleur	Incolore - jaunâtre
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non déterminé
Point de fusion	12 – 14 C
Point d'ébullition	110 – 134 °C (2.7 hPa)
Point d'inflammation	91 °C
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	Non déterminé
Pression de vapeur (20 °C)	1.9 hPa
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité	0.872 g/cm ³ (20°C)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Non soluble dans l'eau, bien soluble dans de solvant organique sauf DMSO et glycol d'éthyle
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-allumage	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés explosives	Non explosif (selon appréciation)
Propriétés comburantes	Non oxydatif (selon appréciation)

9.2 Autres informations

Aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu

10.2 Stabilité chimique

Sous conditions normales (température ambiante), le produit est stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Si utilisé selon l'usage prévu, aucune réaction dangereuse

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, des oxydatif fortes ou d'étincelles. Tenir à l'écart de feu ouvert et des sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone mais pas de décomposition si utiliser selon le mode d'emploi.

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Oral LD ₅₀ >5'000 mg/kg (rat) ((E,E)-8,10-Dodecadien--ol) Dermal LD ₅₀ > 2'000 mg/kg (rat) ((E,E)-8,10-Dodecadien--ol)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas de sensibilisation
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet connu
Cancérogénicité	Aucun effet connu
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet connu
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Aucun effet connu
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Aucun effet connu
Danger par aspiration	Aucun effet connu

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (courte durée)	
Poissons	(E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol (CAS 33956-49-9) LC50/96h > 120mg/l
Crustacés	EC50/48h > 1.3mg/l (Daphnia)
Autres organismes	Pas de donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	Pas de donnée disponible
Dégradabilité physique et photochimique	Pas de donnée disponible
Biodégradation	Le produit se dégrade rapidement dans l'eau et le sol ; biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau	Pas de donnée disponible, exposition peu probable
Facteur de bioconcentration	Pas de donnée disponible, exposition peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	Pas de donnée disponible, exposition peu probable
Tension superficielle	Pas de donnée disponible
Adsorption/lixiviation	Pas de donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB et pas des substances PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu

12.7 Autres informations

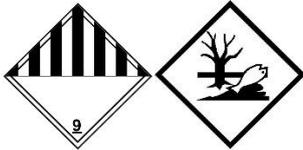
Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/ Emballage	Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface. Evacuation conformément aux prescriptions légales. Ne jamais réutiliser les emballages vides.
Code/marquage des déchets conforme à OMoD	Aucun
Information importante pour le traitement des déchets	Aucun
Information importante pour le traitement d'eau sale	Aucun
Autre recommandation pour le traitement des déchets	Aucun

Rubrique 14

Numéro ONU	ADR 3082, IATA: 3082, IMDG: 3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	ADR/RID: ENVIROMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.; IATA: ENVIROMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.; IMDG: ENVIROMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Classe(s) de danger pour le transport	 <p>Classe ADR: 9, Classification ADR: 9+P.A., Classe IATA: 9, Description IATA: 9, Classe IMDG: 9 ADR:// III TUNNEL CODE (E), IMDG: III, IATA: III</p>
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	IMDG Pollution marine: Oui
Dangers pour l'environnement	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	ADR: 335, IATA-Passenger Aircraft: 964, IATA-Cargo Aircraft: 964, IATA-ERG: 9L, IMDG-EMS: F-A,S-F, IMD-catégorie de stockage: A
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La classification et l'étiquetage sont conformes aux critères établis par le RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au terme de CE directive. La substance active est enregistrée sous REACH, article 15 de disposition (EC) No 1907/2006.

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état

actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique. L'utilisateur final est responsable de l'utilisation correcte du produit.

i Révision

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date

06.05.2021